

Modèle transparence

Module : Gestion des recettes et contributions infranationales

Couvrant les Exigences : Répartition des recettes (5.1), Paiements infranationaux (4.6), Transferts infranationaux (5.2) et Informations supplémentaires sur la gestion des recettes et des dépenses (5.3)

Secteur couvert par ce modèle : Pétrole et gaz OU Mines et carrières

Période examinée : *Quelle est la période couverte par ce modèle ?*

De mois et année à mois et année : 01/10/2018 -01/10/2025

Note : à des fins de **Validation**, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour un retour d'information du Secrétariat international
OU la Validation

Introduction

La Norme exige des pays qu'ils divulguent des informations sur la gestion des recettes et les contributions infranationales, afin de garantir la traçabilité des recettes extractives dans les budgets nationaux et infranationaux, ainsi que d'assurer le même niveau de transparence et de redevabilité pour les recettes extractives qui ne sont pas inscrites au budget national. Les Exigences relatives aux paiements et transferts infranationaux visent à permettre aux parties prenantes de comprendre les avantages dont bénéficient les gouvernements locaux grâce à la transparence des paiements directs des entreprises aux entités infranationales et à la transparence des paiements des entreprises au gouvernement central, qui sont ensuite distribués au niveau local. Enfin, par le biais des dispositions qu'elle encourage, la Norme cherche à renforcer la supervision par le public de la gestion des recettes extractives ; de l'utilisation des recettes extractives pour financer des dépenses publiques spécifiques ; ainsi que des hypothèses qui sous-tendent le processus budgétaire, y compris les aspects liés à la durabilité des recettes.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (C6) est que le groupe multipartite mène une **autoévaluation** du respect des exigences de la composante « gestion des recettes et contributions infranationales », couvrant les Exigences 5.1, 4.6, 5.2 et 5.3. Étant donné que les informations sont évaluées par secteur, l'autoévaluation permet de révéler d'autres domaines d'amélioration propres au secteur, car les défis et les opportunités sont souvent très différents.

Chaque section par Exigence contient :

- I. Un encadré fournissant des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant

- III. Une autoévaluation. Il s'agit d'une part d'évaluer les détenteurs d'informations et la disponibilité de divulgations systématiques, complétées par les Rapports ITIE, et d'autre part d'évaluer les aspects techniques et les objectifs sous-jacents de l'exigence sous forme de questions/réponses
- IV. Les commentaires du Secrétariat

Certaines exigences incluent une vérification de l'applicabilité. Dans ce cas, une section supplémentaire est ajoutée.

Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce modèle régulièrement et en amont de la Validation, par exemple pour étayer les rapports et identifier les domaines dans lesquels les divulgations doivent être consolidées. Les modèles pourraient être mis à jour régulièrement avant le début de la Validation. En pareil cas, vous pouvez solliciter l'appui de votre responsable pays et indiquer que ce modèle a pour objet un **retour d'information du Secrétariat international**.

Les modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard au début de la Validation. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être relu et **signé** par le groupe multipartite, soumis au plus tard le jour où commence la Validation et publié sur le site Internet du pays. À ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire que le modèle est soumis à des fins de Validation.

Qui remplit ce modèle ?

C'est au secrétariat national de remplir ce modèle avec le soutien des agences de gouvernement et aux membres du collège ne siégeant pas au GMP. Le Secrétariat international peut fournir des orientations. C'est au GMP qu'il revient d'examiner, de discuter et de donner une approbation finale du contenu du modèle.

Dans ce formulaire

Exigence 5.1 : Répartition des recettes	4
I. Ressources	4
II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente	4
III. Autoévaluation	4
Détenteurs d'informations.....	4
Exigences techniques	5
Objectif sous-jacent	8
Conclusion	8
IV. Retour du Secrétariat international	9
Exigence 4.6 : Paiements directs infranationaux	11
I. Ressources	11
II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente	11
III. Applicabilité de l'Exigence.....	11
IV. Matérialité	12
V. Autoévaluation	12
Détenteurs d'informations.....	12
Exigences techniques	13

Objectif sous-jacent	15
Conclusion	16
VI. Retour du Secrétariat international	16
Exigence 5.2 : Transferts infranationaux	18
I. Ressources	18
II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente	18
III. Applicabilité de l'Exigence	18
IV. Matérialité	19
V. Autoévaluation	20
Détenteurs d'informations.....	20
Aspects techniques de l'Exigence	21
Objectif sous-jacent	26
Conclusion	27
VI. Retour du Secrétariat international	27
Exigence 5.3 : Informations supplémentaires sur la gestion des recettes et des dépenses	30
I. Ressources	30
II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente	30
III. Autoévaluation	30
Détenteurs d'informations.....	30
Exigences techniques	31
Objectif sous-jacent	35
Conclusion	37
IV. Retour du Secrétariat international	38
Pour la Validation : signature du GMP	40

Exigence 5.1 : Répartition des recettes

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de Validation](#)

II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette Exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'Exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'informations

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette Exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

	Question	Réponse
Répartition des recettes 5.1.a	Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir des informations sur la manière dont les recettes du secteur extractif sont réparties dans le pays pour le secteur ? Choisir un élément.	<p>Ministère du Budget – Direction Nationale du Budget (DNB)</p> <p>assure la planification, la répartition et l'affectation des recettes dans le budget de l'État.</p> <p>Ministère de l'Économie et des Finances – Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)</p> <p>centralise la gestion des recettes, veille à leur répartition selon la loi de finances.</p>

		<p>Ministère des Mines et de la Géologie (MMG)</p> <p>fournit les informations sur la part des revenus miniers affectée aux collectivités (fonds de développement local, Fonds de Développement Économique Local – FODEL, etc.).</p> <p>Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC)</p> <p>gère la redistribution vers les collectivités locales, notamment via le FNDL (Fonds National de Développement Local).</p> <p>Cour des Comptes</p> <p>contrôle et publie des rapports sur la gestion et la répartition des recettes extractives, garantissant la transparence.</p>
Répartition des recettes, y compris les recettes hors budget 5.1.b	Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir des informations sur les recettes qui ne sont pas inscrites au budget national pour le secteur ? Choisir un élément.	MMG et ANAFIC → informations sur les fonds locaux (FODEL, FNDL). Trésor (MEF). BCRG. Cour des Comptes
Systèmes de classification des recettes 5.1.c	Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir des informations sur le système de classification des recettes applicable pour le secteur ? Choisir un élément.	Ministère de l'Économie et des Finances et le Ministère du budget

Exigences techniques

Exigé	5.1.a- Répartition des recettes
Disponibilité	<p>Une description de la répartition des recettes pour le secteur (Choisir un élément.) est-elle divulguée ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Où trouver la description de la répartition des recettes :</i></p> <p><i>Divulgations systématiques : Divulgations systématiques : site Internet du Ministère du Budget (www.budget.gov.gn</i> <i>), du Ministère de l'Économie et des Finances (www.mef.gov.gn</i> <i>), et publications de la Direction Générale du Budget (DGB) et de la Direction Générale des Impôts (DGI).</i></p> <p><i>ET / OU</i></p> <p><i>Autres sources : Rapport 2022 Page 20</i></p>

Exigé 5.1.b – Répartition des recettes, y compris les recettes hors budget

Disponibilité **Toutes** les recettes en espèces ou en nature collectées auprès du secteur (Choisir un élément.) sont-elles inscrites au budget national ?

Oui Non

Expliquez : Veuillez indiquer les flux de revenus inscrits au budget national et ceux qui ne le sont pas. Pour les flux de revenus qui ne sont pas affectés dans le budget, veuillez indiquer où ils sont inscrits. Vous pouvez également renvoyer au site Internet ou à la page du Rapport ITIE où figure cet aperçu.

Si la réponse est « non », certaines recettes ne sont pas inscrites au budget national.

- Existe-t-il une explication justifiant l'affectation et la valeur de chaque flux de revenus provenant du secteur et non affecté au budget national ou aux entités gouvernementales infranationales ? Choisir un élément.

Oui Non

- Existe-t-il des liens accessibles au public vers les sources où figurent des informations sur ces recettes, telles que les budgets infranationaux, les entités extrabudgétaires, les fonds de développement ou souverains, les entreprises d'État ?

Oui Non

Où trouver la description de l'endroit où les flux de revenus provenant du secteur sont inscrits au budget national :

Divulgations systématiques : Ministère du Budget : www.budget.gov.gn

Fonds de développement local : www.fdl.gov.gn

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE-Guinée 2022, pages 30-34, ITIE-Guinée : www.itie-guinee.org

Où trouver l'explication justifiant l'affectation et la valeur de chaque flux de revenus qui n'est pas inscrit au budget national, y compris les liens vers les rapports financiers pertinents, le cas échéant :

Il peut s'agir de l'affectation des recettes du secteur aux fonds souverains et de développement, aux gouvernements infranationaux, aux entreprises d'État et à d'autres entités extrabudgétaires

Divulgations systématiques : Ministère du Budget (Direction Générale du Budget), Entreprises d'État concernées , Fonds souverains et de développement.

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE 2022 PAGES 50 à 58

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité de l'information

Est-ce que vous ou des parties prenantes (y compris, sans toutefois s'y limiter, les membres du GMP) estimez que les informations sur les transferts infranationaux obligatoires significatifs sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?¹

Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez préciser pourquoi :

Précisez :

Si vous avez répondu oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans la déclaration ITIE ?

Oui Non

Expliquez :

Les lacunes découlent-elles d'obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », indiquez ce qu'il est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation d'informations précises sur la répartition des flux de revenus :

Expliquez : (vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.)

Encouragé

5.1.c- Système de classification des recettes

Disponibilité et ventilation

Le GMP fait-il référence aux systèmes nationaux de classification des recettes ou à des normes internationales telles que le Manuel de statistiques de finances publiques (SFP) du Fonds monétaire international (FMI) ?

Où trouver les recettes nationales classifiées à l'aide de systèmes de classification nationaux ou internationaux :

Divulgations systématiques : Site de la DGI : www.impots.gov.gn

Site de la DGB / Ministère du Budget : www.budget.gov.gn

ET / OU

Autres sources Rapport ITIE-Guinée 2021, pages 14-15

Commentaires et observations complémentaires sur cette Exigence, y compris les lacunes éventuelles, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y répondent :

Autres commentaires : Le système national de classification des recettes est globalement transparent et conforme aux normes internationales, mais certaines recettes extrabudgétaires restent partiellement documentées. Le GMP travaille avec le gouvernement et les entreprises d'État pour améliorer la complétude et la fiabilité des données.

¹ Par « incomplètes », on entend que les informations ne sont pas exhaustives, que des informations importantes ne sont pas divulguées.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette Exigence est de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les avantages dont bénéficient les gouvernements locaux grâce à la transparence des paiements directs effectués par les entreprises à des entités infranationales, ainsi que d'améliorer la supervision publique de la gestion par les gouvernements infranationaux de leurs recettes extractives générées en interne.

1. La traçabilité des recettes **pétrolières, gazières ou minières** est-elle un sujet de débat public ?

Oui Non

Décrivez les efforts déployés par le GMP pour fournir au public des informations sur la répartition des recettes :

2. Certaines des informations ci-dessus (par exemple, la valeur et l'affectation des recettes hors budget) sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel, afin d'en faciliter l'utilisation ?

Oui Non

Décrivez le(s) jeu(x) de données disponible(s) et leur format :

3. Le GMP a-t-il procédé à une analyse utilisant les informations relatives à cette Exigence ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse :

4. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse :

5. Des efforts sont-ils déployés ou ont-ils été récemment déployés pour divulguer les informations de manière systématique (explications et valeurs) sur la répartition des recettes ?

Oui Non

Si oui, décrivez ou fournissez une référence décrivant les activités du plan de travail ou les travaux en cours au sein des entités gouvernementales pour fournir ces informations de manière régulière.

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'évaluation globale du GMP relativement au respect de l'Exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Veillez expliquer : Les informations sur la répartition des recettes aux entités infranationales sont collectées et analysées par le GMP, et certaines données sont partagées avec le public et les parties prenantes. Cependant, elles ne sont pas encore disponibles en format ouvert et la divulgation systématique reste partielle. La transparence est donc solide mais des améliorations sont possibles.

IV. Retour du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international.

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

5.1.a Répartition des recettes <i>Exigé</i>	
5.1.b Répartition des recettes, y compris les recettes hors budget <i>Exigé</i>	
Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité <i>Exigé</i>	
5.1.c Systèmes de classification des recettes <i>Encouragé</i>	
Objectif sous-jacent	
Pertinence des données lorsqu'elles sont liées à des problèmes/réformes en cours dans le pays	
Sur la disponibilité des divulgations systématiques	
Sur la ponctualité des divulgations	
Sur le format ouvert des divulgations	
Sur l'utilisation des données	
Autres observations	

[Empty shaded area for data entry]

Exigence 4.6 : Paiements directs infranationaux

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de Validation](#)
- Note d'orientation sur les [paiements et transferts infranationaux](#)

II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette Exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Applicabilité de l'Exigence

① Le GMP doit établir si cette Exigence est applicable.

Les entreprises extractives effectuent-elles des paiements directs aux entités gouvernementales infranationales dans la pratique ?

Oui Non

Ajoutez une explication : Dans la pratique, certaines entreprises extractives versent directement des taxes et redevances aux collectivités locales et autres entités gouvernementales infranationales. Ces paiements incluent, par exemple, les taxes sur les droits miniers, redevances locales sur l'exploitation, et contributions aux fonds de développement local. Ils sont destinés à soutenir les infrastructures, les services publics et le développement socio-économique des zones concernées.

Existe-t-il des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles qui obligent les entreprises à verser des paiements directs aux gouvernements infranationaux ?

Oui Non

Ajoutez une explication Il existe des dispositions légales et réglementaires en Guinée qui obligent les entreprises extractives à verser certains paiements directs aux collectivités locales et aux entités infranationales :

Le Code minier et ses règlements d'application, qui prévoient des redevances minières affectées aux communes et collectivités locales.

La Loi de finances annuelle, qui peut détailler la répartition de certaines taxes et contributions versées par les entreprises aux niveaux infranationaux.

Les contrats miniers ou pétroliers, qui stipulent parfois des obligations spécifiques de contribution au développement local (fonds sociaux ou infrastructures)..

Si la réponse est « non » aux deux questions ci-dessus, l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la [section suivante](#).

IV. Matérialité

① La matérialité est un montant ou un pourcentage limite utilisé pour déterminer les plus grands flux de revenus et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il évalué si les paiements directs aux entités gouvernementales infranationales sont significatifs ?

Oui Non

Ces paiements ont-ils été significatifs au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de revenus : Non, le seuil appliqué pour ces paiements est le même que celui utilisé pour les autres flux de revenus significatifs du secteur extractif en Guinée, généralement basé sur un pourcentage ou montant minimal déterminant la contribution majeure d'une entreprise au secteur (par exemple 1 % des recettes extractives totales ou un montant fixé dans la politique nationale de suivi des recettes).

Documentation sur les discussions du GMP :

procès-verbaux des réunions du GMP

Si la réponse à la question sur la matérialité est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la [section 5.2 Transferts infranationaux](#).

V. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'Exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'informations

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette Exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

Question	Réponse
----------	---------

Paiements infranationaux 4.6	Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir/collecter des informations sur les paiements infranationaux pour le secteur ? Choisir un élément.	Le Ministère du Budget – DGI et DGB
Paiements infranationaux 4.6	Quelles entreprises effectuent des paiements infranationaux directs aux entités gouvernementales (elles peuvent être locales) ?	Les entreprises extractives qui opèrent en Guinée et effectuent des paiements directs aux entités gouvernementales infranationales sont principalement : CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée) SMB-Winning (bauxite) SOGUIPAMI etc...

Exigences techniques

Exigé	4.6.a – Paiements infranationaux
Disponibilité	<p>Les recettes infranationales directes² sont-elles divulguées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque flux de revenus ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Pour chaque entreprise ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Pour chaque unité infranationale ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p>Où trouver la divulgation de paiements infranationaux directs/recettes infranationales directes :</p> <p>Divulgations systématiques :</p> <p>ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières) www.anaim.gov.gn</p> <p>SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier) www.soguipami.com</p> <p>CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée) www.cbg-guinee.com</p> <p>SMD (Société Minière de Dinguiraye) www.smddinguiraye.com</p> <p>ET / OU</p> <p>Autres sources Le site officiel de l'ITIE-Guinée (www.itie-guinee.org)</p>
Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la	Quelle procédure le groupe multipartite a-t-il choisie pour traiter la qualité et l'assurance des données concernant les flux financiers couverts par cette Exigence (conformément à l'Exigence 4.9) ?

² Expression utilisée de manière interchangeable avec « paiements infranationaux directs »

ponctualité de
l'information

- Rapprochement
- Approche basée sur les risques – divulgation unilatérale du gouvernement
- Aucune des réponses ci-dessus, écart approuvé par le Conseil d'administration

Est-ce que des parties prenantes (y compris, sans toutefois s'y limiter, des membres du GMP) estiment que les informations sur les paiements infranationaux sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

- Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez préciser pourquoi :

Si vous avez répondu oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans la déclaration ITIE ?

- Oui Non

Expliquez :

Les lacunes découlent-elles d'obstacles juridiques ou pratiques ?

- Oui Non

Si vous avez répondu « oui », indiquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation d'informations sur les paiements infranationaux :

Expliquez : (vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.)

Où trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations sur les paiements infranationaux :

Divulgations systématiques : site Internet www, ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#). Il peut également s'agir d'un audit si le détenteur est l'institution d'audit de l'État, l'inspecteur général, etc.

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE Guinée 2022, Annexe 2.

Commentaires et observations complémentaires sur cette Exigence, y compris les lacunes éventuelles, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y répondent :

Autres commentaires : Le GMP souligne que, bien que des progrès aient été réalisés, certaines lacunes subsistent concernant la transparence des paiements directs aux entités gouvernementales infranationales.

Lacunes identifiées :

Les données relatives aux flux de petite valeur ou aux entités locales mineures sont parfois incomplètes.

Certaines entreprises ne déclarent pas systématiquement leurs paiements directs aux collectivités locales.

La diffusion des informations n'est pas toujours standardisée, limitant leur exploitation.

ion :

explicite imposant la publication de ces paiements.

administrations locales à collecter et centraliser les informations financières.

de publication variés et non exploitables (PDF, rapports ponctuels).

Mesures et réponses :

Le GMP organise des réunions de sensibilisation avec les collectivités locales et les entreprises pour clarifier les obligations déclaratives.

Les administrations locales et centrales mettent en place des procédures pour collecter, consolider et vérifier les flux financiers destinés aux entités infranationales.

Les entreprises s'engagent à harmoniser leurs rapports avec les exigences ITIE et à publier les informations dans des formats plus exploitables (tableurs Excel).

Recommandations :

Standardiser le format des rapports pour tous les paiements infranationaux.

Étendre les obligations de déclaration aux entités locales et aux fonds extrabudgétaires significatifs.

Publier systématiquement les informations en données ouvertes pour renforcer la transparence et faciliter l'analyse par les parties prenantes.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette Exigence est de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les avantages dont bénéficient les gouvernements locaux grâce à la transparence des paiements directs effectués par les entreprises à des entités infranationales, ainsi que d'améliorer la supervision publique de la gestion par les gouvernements infranationaux de leurs recettes extractives générées en interne.

1. La compréhension des avantages dont bénéficient les gouvernements locaux de la part des entreprises présente-t-elle un intérêt direct pour le débat public sur les avantages que tirent les citoyens du secteur extractif ?

Oui Non

Décrivez les efforts déployés par le GMP pour fournir des informations et des explications qui éclairent ce débat public :

Le GMP collecte et consolide les paiements directs des entreprises aux gouvernements locaux, publie régulièrement ces informations sur le site de l'ITIE Guinée (www.itie-guinee.org)

) et dans ses rapports, et organise des ateliers pour informer les parties prenantes sur l'utilisation de ces fonds, facilitant ainsi la compréhension publique et le suivi des recettes extractives.

2. Est-il prévu d'introduire ou de modifier les Exigences obligeant les entreprises à verser des paiements infranationaux directs ?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez fournir une description :

Le GMP prévoit de renforcer les Exigences ITIE afin d'obliger toutes les entreprises du secteur extractif à déclarer leurs paiements directs aux entités infranationales, en précisant les montants, les bénéficiaires et la nature des flux. Cette mesure vise à améliorer la transparence et la redevabilité des transferts au niveau local.

3. Certaines des informations ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel, afin d'en faciliter l'utilisation ?

Oui Non

Décrivez le(s) jeu(x) de données disponible(s) et leur format : Les informations sur les paiements infranationaux directs sont disponibles en format ouvert sous forme de fichiers Excel, comprenant les montants transférés, les entités bénéficiaires et la période de paiement, ce qui facilite l'analyse et le suivi par les parties prenantes.

4. Le GMP a-t-il procédé à une analyse utilisant les informations relatives à cette Exigence ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse : L'analyse réalisée par le GMP est disponible dans le Rapport ITIE-Guinée 2024, pages 45 à 52, ainsi que dans les annexes publiées sur le site officiel de l'ITIE-Guinée : <https://www.itie-guinee.org>

5. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse : ces informations sont utilisées par les parties prenantes, notamment les autorités gouvernementales, les collectivités locales et les organisations de la société civile

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'évaluation globale du GMP en ce qui concerne le respect de l'Exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Veillez expliquer : Le GMP suit les paiements directs des entreprises aux entités infranationales. Les informations disponibles éclairent le débat public et certaines données sont ouvertes et analysées. La divulgation reste partielle et peu systématique.

VI. Retour du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international.

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

4.6.a Paiements infranationaux Exigé	
Applicabilité et matérialité Exigé	
Objectif sous-jacent	
Pertinence des données lorsqu'elles sont liées à des problèmes/réformes en cours dans le pays	
Sur la disponibilité des divulgations systématiques	
Sur la ponctualité des divulgations	
Sur le format ouvert des divulgations	
Sur l'utilisation des données	
Autres observations	

Exigence 5.2 : Transferts infranationaux

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence., guide de Validation](#)
- Note d'orientation sur les [paiements et transferts infranationaux](#)

II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette Exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Applicabilité de l'Exigence

① Le GMP doit établir si cette Exigence est applicable.

Existe-t-il des transferts obligatoires entre les entités gouvernementales nationales et infranationales liés aux recettes du secteur extractif et imposés au titre d'une constitution, d'une loi ou d'un autre mécanisme de partage des recettes ?

Oui Non

Ajoutez une explication : Article 165 du Code minier : Cet article stipule que les recettes issues des activités minières doivent être partagées entre l'État central et les collectivités locales concernées. Il est précisé que les modalités de ce partage sont définies par des textes réglementaires spécifiques.

Existe-t-il des transferts ad hoc et/ou discrétionnaires (volontaires) entre les entités gouvernementales nationales et infranationales liés aux recettes du secteur extractif ?

Oui Non

Ajoutez une explication : Bien que le Code minier de 2011 établisse des mécanismes de partage des recettes entre l'État central et les collectivités locales, notamment à travers des redevances minières, il existe également des transferts discrétionnaires. Ces transferts sont décidés par les autorités nationales en fonction des besoins spécifiques des collectivités locales, des priorités politiques ou des situations d'urgence.

Par exemple, des fonds peuvent être alloués pour financer des projets d'infrastructure, des programmes de développement local ou des initiatives sociales dans les zones affectées par les activités extractives. Ces décisions sont souvent prises au cas par cas, sans cadre juridique ou réglementaire précis, ce qui leur confère un caractère ad hoc et discrétionnaire.

Si la réponse est « non » aux deux questions ci-dessus, l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la [section suivante](#).

IV. Matérialité

① La matérialité est un montant ou un pourcentage limite utilisé pour déterminer les plus grands flux de revenus et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il évalué si les transferts infranationaux sont significatifs ?

Oui Non

Ces paiements ont-ils été significatifs au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de revenus : Le seuil de matérialité des transferts infranationaux est identique à celui des autres flux de revenus

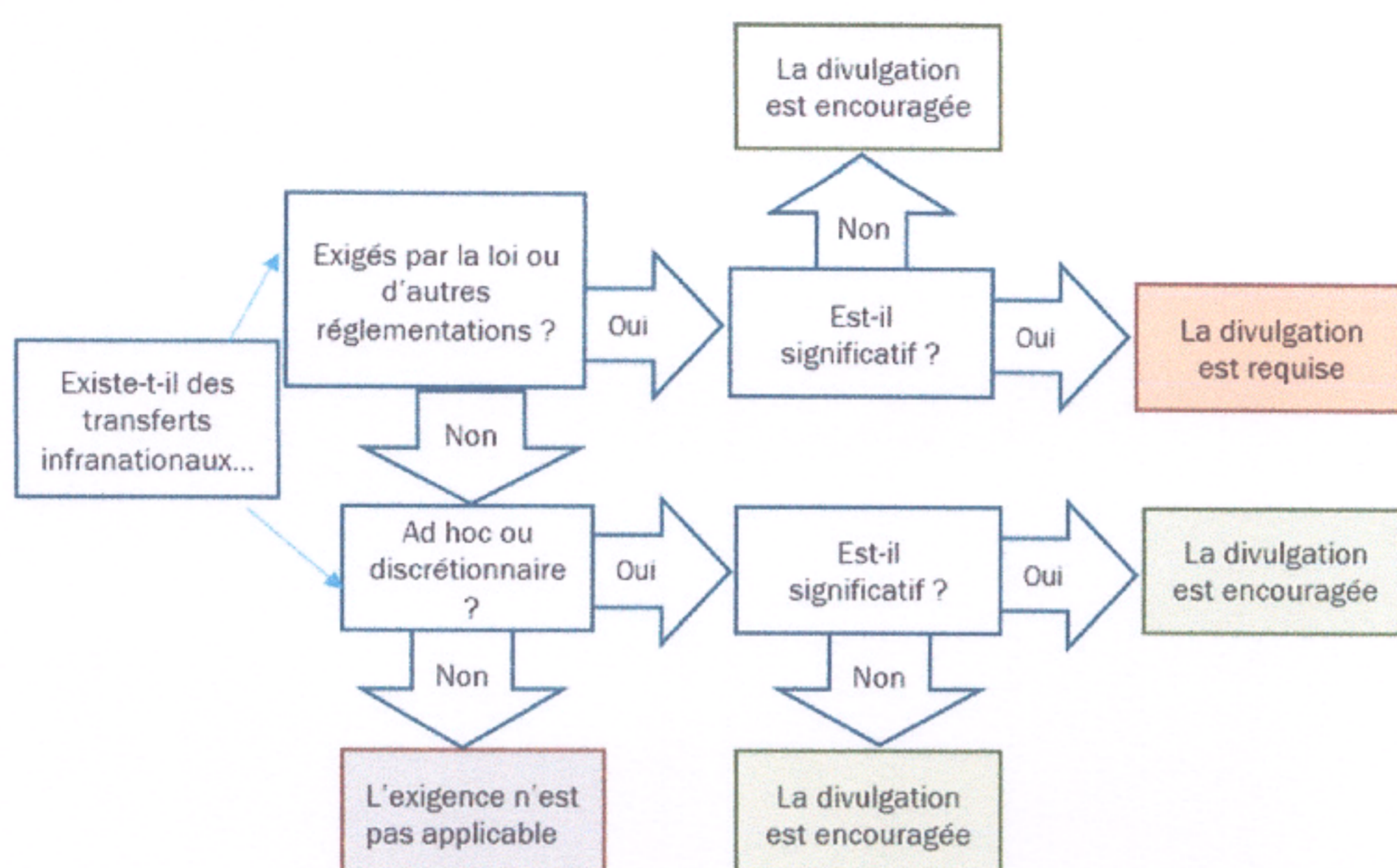
Le GMP peut envisager d'inclure des transferts infranationaux discrétionnaires et/ou ad hoc significatifs (encouragé). Si le GMP l'a fait, veuillez le noter ici : Le GMP a inclus les transferts infranationaux discrétionnaires et ad hoc significatifs dans son évaluation, conformément aux recommandations de l'ITIE.

Documentation concernant les discussions du GMP sur la matérialité :

Par exemple, saisissez ici la décision prise par le GMP à la suite de l'étude de cadrage telle qu'indiquée dans le procès-verbal de la réunion du GMP.

Si la réponse à la question sur la matérialité est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la section [Informations supplémentaires sur la gestion des recettes et les dépenses](#)

Explicatif :



V. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'Exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'informations

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette Exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

	Question	Réponse
Transferts infranationaux obligatoires 5.2.a	Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir/collecter des informations sur les transferts infranationaux (formule de partage des recettes, transferts prévus, transferts réels) pour le secteur des mines et carrières/pétrole et gaz ?	Détenteur(s) de l'information (Direction Générale du Budget Direction Générale des Impôts Ministères sectoriels (Mines et Géologie, Pétrole et Énergie)
Informations complémentaires sur les transferts infranationaux 5.2.c	Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir/collecter des informations sur les décaissements réels et sur la manière dont sont gérées les recettes extractives affectées à des programmes ou investissements spécifiques au niveau infranational, ainsi que de la mesure dans laquelle ces programmes tiennent compte des femmes et des autres groupes marginalisés pour le	Détenteur(s) de l'information (Direction Générale du Budget Direction Générale des Impôts Ministères sectoriels (Mines et Géologie, Pétrole et Énergie Collectivités infranationales (préfectures, communes)) :

secteur des mines et carrières/pétrole et gaz ?

Aspects techniques de l'Exigence

Exigé	5.2.a – Transferts infranationaux obligatoires
Disponibilité	<p>Les transferts infranationaux obligatoires et significatifs du secteur sont-ils divulgués publiquement, notamment : Choisir un élément.</p> <ul style="list-style-type: none">• Législation et règles en vigueur, y compris la formule de partage des recettes pour les transferts infranationaux <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non• Divulgence des montants prévus des transferts infranationaux pour chaque unité infranationale (calculés conformément à la formule de partage des recettes pertinente) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non• Divulgence des montants réels qui ont été transférés entre le gouvernement central et chaque entité infranationale concernée <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non• Divulgence des écarts entre les montants prévus et réels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <p>Où trouver les divulgations de transferts infranationaux obligatoires :</p> <p>Divulgations systématiques : Ministère du Budget – Direction Générale du Budget (DGB) : www.budget.gov.gn</p> <p>Ministère des Mines et de la Géologie (pour les transferts liés aux entreprises extractives) : www.mines.gov.gn</p> <p>ET/ OU</p> <p>Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site Internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.</p>
Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité de l'information	<p>Est-ce que vous ou des parties prenantes (y compris, sans toutefois s'y limiter, les membres du GMP) estimez que les informations sur les transferts infranationaux obligatoires significatifs sont <u>incomplètes, peu fiables ou obsolètes</u> ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Si vous avez répondu <u>oui</u>, veuillez préciser pourquoi :</p> <p>Si vous avez répondu <u>oui</u>, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans la déclaration ITIE ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Expliquez :</p>

Les lacunes découlent-elles d'obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », indiquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation d'informations sur les paiements infranationaux :

Expliquez : (vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.)

Où trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations sur les transferts infranationaux :

Divulgations systématiques : site Internet www. ou publication régulière par les détenteurs de l'information.

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE 2021 section 4.8.1.3

Encouragé 5.2.a – Explication des écarts dans les transferts infranationaux obligatoires

Disponibilité Des explications sur les écarts entre le transfert prévu et le montant réellement transféré à l'entité infranationale sont-elles disponibles ?

Oui Non

Précisez :

Où trouver les explications sur les écarts ?

Divulgations systématiques : site Internet www. ou publication régulière par les détenteurs de l'information.

ET / OU

Autres sources : <https://eiti.org/guinea>.

Encouragé 5.2.A – Procédure pour l'assurance qualité des données

Qualité des données : disponibilité de la procédure sur les garanties d'assurance Le groupe multipartite a-t-il convenu d'une procédure pour traiter la qualité des données et l'assurance des informations sur les transferts infranationaux ?

Oui Non

La procédure est-elle l'une des suivantes ?

Rapprochement

Approche fondée sur les risques

Autre

Expliquez : Le GMP a adopté l'approche de rapprochement pour s'assurer que les transferts prévus et les montants effectivement transférés concordent, en identifiant les écarts et en demandant des clarifications aux entités responsables.

Où peut-on accéder à la procédure convenue ?

Divulgations systématiques : Vous pouvez consulter la procédure convenue dans le Rapport Assoupli 2019-2020 à la page 22, section « Procédures d'assurance ».

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage de l'ITIE, procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Encouragé 5.2.b – Transferts discrétionnaires et ad hoc

Disponibilité

Existe-t-il des transferts infranationaux discrétionnaires et significatifs dans le secteur ? Choisir un élément.

Les transferts discrétionnaires font référence aux transferts infranationaux volontaires qui ne sont pas imposés au titre d'une constitution nationale, d'une loi ou d'un autre mécanisme de partage des recettes.

Oui Non

Ces transferts discrétionnaires sont-ils divulgués publiquement ?

Oui Non

Existe-t-il des transferts ad hoc significatifs ?

Les transferts ad hoc font référence aux transferts infranationaux qui sont utilisés à des fins spécifiques, sans planification préalable.

Oui Non

Ces transferts ad hoc sont-ils divulgués publiquement ?

Oui Non

Où trouver la divulgation des transferts infranationaux discrétionnaires et ad hoc :

<http://www.mines.gov.gn>

<http://www.mef.gov>

<http://www.anafic.gov.gn>

<http://www.dgtcp.gov.gn>

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site Internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Qualité des données : disponibilité de la procédure sur les garanties d'assurance

Le groupe multipartite a-t-il convenu d'une procédure pour traiter la qualité et l'assurance des données relatives aux transferts infranationaux discrétionnaires et ad hoc ?

Oui Non

La procédure est-elle l'une des suivantes ?

Rapprochement

Approche fondée sur les risques

Autre

Expliquez : Le GMP a choisi la procédure de rapprochement pour traiter la qualité et l'assurance des données relatives aux transferts infranationaux discrétionnaires et

ad hoc. Cela implique de comparer les informations provenant des entités gouvernementales centrales, des collectivités infranationales et des entreprises extractives pour vérifier l'exhaustivité et la cohérence des montants déclarés, identifier les écarts éventuels et s'assurer que les données publiées sont fiables et vérifiables.

Où peut-on accéder à la procédure convenue ?

Divulgations systématiques : site Internet [www.](#) ou publication régulière par les détenteurs de l'information.

ET / OU

Autres sources : Cette procédure est détaillée dans le Rapport Assoupli ITIE Guinée 2019-2020, approuvé lors de la réunion du Comité de pilotage le 18 novembre 2021.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité de l'information

Est-ce que vous ou des parties prenantes (y compris, sans toutefois s'y limiter, les membres du GMP) estimez que les informations sur les transferts infranationaux discrétionnaires et/ou ad hoc significatifs sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez préciser :

Où trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations sur les transferts infranationaux discrétionnaires et ad hoc :

Divulgations systématiques : site Internet [www.](#) ou publication régulière par les détenteurs de l'information. Il peut également s'agir d'un audit si le détenteur est l'institution d'audit de l'État, l'inspecteur général, etc.

ET / OU

Autres sources Vous pouvez consulter cette évaluation dans la section 4.10.2 du Rapport ITIE Guinée 2021

Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans les déclarations ITIE ?

Oui Non

Précisez

Les lacunes découlent-elles d'obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », indiquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation :

Expliquez : (vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.)

Encouragé 5.2.c – Informations complémentaires sur les transferts infranationaux

Disponibilité Des informations complémentaires sont-elles disponibles sur l'un des points suivants :

sur les décaissements réels

sur la manière dont les recettes extractives sont affectées à des programmes spécifiques ou sur la gestion des investissements au niveau infranational,

décaissements réels

sur la manière dont ces programmes prennent en compte les femmes et les autres groupes marginalisés

Oui Non

Précisez :

Où trouver des informations complémentaires sur les décaissements réels tels que décrits ci-dessus :

Divulgations systématiques : site Internet www.ou ou publication régulière par les détenteurs de l'information.

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE Guinée 2018 Page 14 et 29

Commentaires et observations complémentaires sur cette Exigence, y compris les lacunes éventuelles, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y répondent :

Autres commentaires

Transparence et disponibilité des informations

Les informations sur les transferts infranationaux obligatoires et discrétionnaires sont partiellement disponibles. Elles restent dispersées entre différents documents et sites internet. Les montants réellement transférés, les écarts par rapport aux montants prévus et la destination finale des fonds ne sont pas toujours publiquement accessibles de manière systématique.

Lacunes et obstacles

Certaines collectivités locales ne disposent pas encore de mécanismes clairs pour publier les informations sur l'utilisation des recettes.

Les données ouvertes (fichiers Excel, CSV) sont rares, ce qui limite l'analyse indépendante.

Les transferts discrétionnaires ou ad hoc sont peu documentés et manquent de divulgation systématique.

Des retards dans les rapports financiers ou l'absence d'audit indépendant compliquent l'évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des données.

Réponses des parties prenantes

Le GMP a mis en place des procédures d'assurance qualité, notamment le rapprochement des flux financiers, pour améliorer la fiabilité des données.

Le gouvernement central et certaines entreprises d'État publient certaines informations sur les transferts infranationaux, mais la couverture reste partielle.

Des études thématiques et rapports ITIE fournissent un cadre d'analyse, mais nécessitent une mise à jour régulière et une harmonisation des informations.

Recommandations / mesures suggérées

Créer un portail unique pour publier toutes les informations relatives aux transferts infranationaux, incluant montants prévus et réels, écarts et affectation finale.

Encourager la publication systématique de données ouvertes pour permettre un suivi citoyen et une analyse indépendante.

Renforcer les audits indépendants pour tous les transferts, y compris les transferts discrétionnaires et ad hoc.

Assurer la formation et le soutien des collectivités locales pour une meilleure gestion et divulgation des fonds reçus.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette Exigence est de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les avantages dont bénéficient les gouvernements locaux grâce à la transparence des paiements directs effectués par les entreprises à des entités infranationales, ainsi que d'améliorer la supervision publique de la gestion par les gouvernements infranationaux de leurs recettes extractives générées en interne.

1. Les transferts infranationaux constituent-ils un sujet de débat public ? Des changements ont-ils été apportés récemment à la formule de partage des recettes ou des réformes sont-elles prévues ?

Oui Non

Décrivez les sujets de débat public ou les réformes prévues : Le débat public porte sur la transparence et l'équité de la répartition des recettes entre le gouvernement central et les entités infranationales, ainsi que sur l'efficacité de l'utilisation de ces fonds pour le développement local. Des réformes sont envisagées pour ajuster la formule de partage des recettes et renforcer le suivi des transferts afin d'améliorer la reddition de comptes et l'impact socio-économique des recettes extractives.

2. Des efforts sont-ils en cours pour publier les décaissements réels en temps utile par le biais de divulgations systématiques ?

Oui Non

Décrivez les efforts éventuellement en cours : Le GMP, en collaboration avec le gouvernement et les entreprises d'État, met en place des mécanismes de collecte et de consolidation régulière des données sur les transferts infranationaux. Des réunions périodiques sont organisées pour valider et harmoniser les informations, et des travaux sont en cours pour publier ces décaissements en temps utile sur les sites officiels, afin de garantir l'accès public et la transparence.

3. Certaines des informations ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel, afin d'en faciliter l'utilisation ?

Oui Non

Décrivez le(s) jeu(x) de données disponible(s) et leur format :

Les informations sur les transferts infranationaux, y compris les montants prévus et réels par entité et par type de transfert, sont disponibles en format Excel. Ce format permet un traitement aisé des données pour analyse, visualisation et comparaison entre différentes périodes et unités infranationales.

4. Le GMP a-t-il procédé à une analyse utilisant les informations relatives à cette Exigence ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse : L'analyse réalisée par le GMP sur les transferts infranationaux est accessible dans le Rapport ITIE-Guinée 2024, pages 78 à 85, et dans les annexes contenant les tableaux détaillés des flux financiers par entité infranationale. Elle est également disponible sur le site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>

5. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Sites Internet officiels du gouvernement et des entités infranationales Ministère du Budget : publication des budgets locaux et suivi des transferts infranationaux (www.budget-guinee.gov.gn)

Collectivités locales : rapports financiers annuels et flux de transferts reçus (sites des communes concernées)

Site ITIE-Guinée : synthèses et analyses sur l'utilisation des transferts (www.itie-guinee.org)

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'évaluation globale du GMP en ce qui concerne le respect de l'Exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Veillez expliquer

Le GMP a mis en place un suivi systématique et fiable des transferts infranationaux issus du secteur extractif, qu'ils soient obligatoires, discrétionnaires ou ad hoc. Les montants prévus et réels sont en grande partie divulgués, et les écarts sont expliqués de manière transparente. Les procédures de qualité et d'assurance des données, notamment le rapprochement, garantissent la fiabilité et la ponctualité des informations. Les analyses réalisées par le GMP sont utilisées par les parties prenantes, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des avantages dont bénéficient les gouvernements locaux et à la supervision publique des recettes extractives. La plupart des données sont disponibles en format ouvert, facilitant l'accès et l'exploitation par le public et les institutions concernées.

VI. Retour du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international.

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

Applicabilité et matérialité	
5.2.a – Transferts infranationaux obligatoires <i>Exigé</i>	
5.2.a – Transferts infranationaux obligatoires – évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité de l'information <i>Exigé</i>	
5.2.a – Explication des écarts dans les transferts infranationaux obligatoires <i>Encouragé</i>	
5.2.a – Transferts infranationaux obligatoires : procédure d'assurance qualité des données <i>Encouragé</i>	
5.2.b – Transferts discrétionnaires et ad hoc <i>Encouragé</i>	
5.2.b – Transferts infranationaux discrétionnaires et ad hoc : procédure d'assurance qualité des données <i>Encouragé</i>	
5.2.b – Transferts infranationaux discrétionnaires et ad hoc : évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité de l'information <i>Encouragé</i>	
5.2.c – Informations complémentaires sur les transferts infranationaux <i>Encouragé</i>	
Objectif sous-jacent	
Pertinence des données lorsqu'elles sont liées à des problèmes/réformes en cours dans le pays	
Autres observations	

Sur la disponibilité des divulgations systématiques	
Sur la ponctualité des divulgations	
Sur le format ouvert des divulgations	
Sur l'utilisation des données	

Exigence 5.3 : Informations supplémentaires sur la gestion des recettes et des dépenses

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de Validation](#)
- Note d'orientation sur la [durabilité des recettes du secteur extractif](#)

II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette Exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'Exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'informations

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette Exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

	Question	Réponse
Recettes affectées Exigence 5.3.a.i	Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir des informations sur les recettes extractives affectés à des programmes spécifiques, y compris les programmes liés au genre, ou à des régions géographiques pour le secteur ? Choisir un élément.	Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : Ministère du Plan et de la Coopération Internationale , Ministère du Budget / Direction Générale du Budget Ministère de l'Économie et des Finances / Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC)

Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables

Processus budgétaire et d'audit 5.3.a.ii	Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir des informations sur les processus budgétaire et d'audit du pays pour le secteur ? Choisir un élément.	Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : Ministère du Budget / Direction Générale du Budget (DGB) Cour des Comptes Inspection Générale d'État (IGE) et Inspection Générale des Finances (IGF)
Durabilité des recettes et dépendance aux ressources naturelles, projections relatives aux recettes futures 5.3.a.iii	Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir des informations sur la durabilité des recettes et la dépendance aux ressources naturelles pour le secteur ? Choisir un élément. Il peut s'agir des hypothèses sur la projection du cycle budgétaire pour les années à venir et la part des recettes fiscales attendues du secteur à l'avenir. Choisir un élément.	Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : Ministère du Plan et de la Coopération internationale Ministère du Budget / Direction Générale du Budget (DGB) Ministère de l'Économie et des Finances .
Projections relatives aux recettes futures 5.3.b	Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir des informations sur les projections de recettes futures provenant du secteur (Choisir un élément.), notamment les hypothèses qui sous-tendent les projections sur les niveaux de production, les coûts des projets et les prix des matières premières, lorsqu'elles sont disponibles ?	Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : Ministère du Plan et de la Coopération internationale
Recouvrement des coûts 5.3.c	Quelles entreprises ont divulgué des projections sur les niveaux de production du projet, ainsi que l'estimation des délais liés au recouvrement des coûts pour le secteur ? Choisir un élément.	Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : CBG, SMB-Winning, GAC, Rio Tinto et AngloGold Ashanti

Exigences techniques

Attendu	5.3.b – Projections liées aux recettes futures
<i>Disponibilité</i>	<p>Les projections de recettes futures provenant du secteur extractif, notamment les hypothèses qui sous-tendent les projections sur les niveaux de production, les coûts des projets et les prix des matières premières, lorsqu'elles sont disponibles, sont-elles divulguées publiquement pour le secteur ? Choisir un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si vous avez répondu « Oui » :</p> <p>Où trouver les projections sur les recettes :</p> <p>Divulgations systématiques : Ministère des finances : www.mef.gov.gh</p>

Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site Internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Si vous avez répondu « Non », l'absence de publication exhaustive est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », expliquez ce que prévoit le GMP pour surmonter les obstacles à la divulgation des projections sur les recettes futures. Vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc., si ces informations sont documentées ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.

(Encouragé) ?

Oui Non

Expliquez :

Encouragé

5.3.b – Aspects liés à la transition énergétique et aux risques climatiques dans les projections

Disponibilité

Les informations sur la manière dont les aspects liés à la transition énergétique et aux risques climatiques ont été pris en compte dans les projections des recettes sont-elles divulguées publiquement pour le secteur ? Choisir un élément.

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » :

Où trouver ces informations :

Divulgations systématiques : site Internet www.itie-guinee.org ou publication régulière par les détenteurs de l'information.

ET / OU

Autres sources : www.itie-guinee.org

Si vous avez répondu « Non », l'absence de publication exhaustive est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », expliquez ce que prévoit le GMP pour surmonter les obstacles à la divulgation des projections sur les recettes futures. Vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc., si ces informations sont documentées ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE. Ou mentionner si ce n'est pas une priorité.

Encouragé

5.3.a.i – Recettes affectées

Disponibilité

Une description des recettes extractives affectées à des programmes spécifiques, notamment les programmes liés au genre ou à des régions géographiques, est-elle divulguée publiquement pour le secteur ? Choisir un élément.

Cela doit comprendre une description des méthodes pour garantir la redevabilité et l'efficacité de l'utilisation de ces recettes.

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » :

Où trouver ces informations :

Divulgations systématiques Ministère du Budget / Direction Générale du Budget : www.budget.gov.gn

Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn

Direction Générale des Impôts : www.impots.gov.gn

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site Internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Si vous avez répondu « Non », l'absence de publication est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », expliquez ce que prévoit le GMP pour surmonter les obstacles à la divulgation des projections sur les recettes futures. Vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc., si ces informations sont documentées ailleurs. Ou le mentionner si cela ne constitue pas une priorité pour le GMP.

Encouragé

5.3.A. ii – processus budgétaires et de contrôle budgétaire

Disponibilité

Une description des procédures nationales relatives aux processus budgétaire et d'audit, ainsi que des liens vers les informations publiques sur la budgétisation, les dépenses et les rapports d'audit a-t-elle été divulguée pour le secteur ? Choisir un élément.

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » :

Où trouver ces informations :

Divulgations systématiques Ministère du Budget / Direction Générale du Budget : www.budget.gov.gn

Cour des Comptes / Inspection Générale d'État : www.coursedescomptes.gov.gn

Direction Générale des Impôts : www.impots.gov.gn

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site Internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Si vous avez répondu « Non », l'absence de publication est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », expliquez ce que prévoit le GMP pour surmonter les obstacles à la divulgation des projections sur les recettes futures. Vous pouvez

inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc., si ces informations sont documentées ailleurs. Ou le mentionner si cela ne constitue pas une priorité pour le GMP.

Encouragé 5.3.a.iii – durabilité des recettes et dépendance aux ressources naturelles

Disponibilité Des informations contribuant à renforcer la compréhension du public et à alimenter le débat sur les questions de la durabilité des recettes et de la dépendance aux ressources naturelles ont-elles été divulguées pour le secteur ?
Choisir un élément.

Il peut s'agir notamment des hypothèses sur la projection du cycle budgétaire pour les années à venir et la part des recettes fiscales attendues de ce secteur extractif à l'avenir.

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » :

Où trouver ces informations :

Divulgations systématiques Divulgations systématiques

Ministère du Budget / Direction Générale du Budget : www.budget.gov.gn

Direction Générale des Impôts : www.impots.gov.gn ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site Internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Si vous avez répondu « Non », l'absence de publication est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », expliquez ce que prévoit le GMP pour surmonter les obstacles à la divulgation des projections sur les recettes futures. Vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc., si ces informations sont documentées ailleurs. Ou le mentionner si cela ne constitue pas une priorité pour le GMP.

Encouragé 5.3.C – Recouvrement des coûts

Disponibilité et ventilation Le GMP a-t-il demandé aux entreprises du secteur (**Choisir un élément.**) de divulguer des informations sur le recouvrement des coûts ?

Oui Non

Les entreprises ont-elles donné suite à cette demande ?

Oui Non Partiellement

Expliquez :

Si vous avez répondu « Oui »,

Où trouver ces informations :

Divulgations systématiques : site Internet des entreprises par les [détenteurs de l'information](#).

ET / OU

Autres sources : , site Internet de l'ITIE, www.itie-guinée.org

Si vous avez répondu « Non », l'absence de publication est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », expliquez ce que prévoit le GMP pour surmonter les obstacles à la divulgation des projections sur les recettes futures. Vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc., si ces informations sont documentées ailleurs. Ou le mentionner si cela ne constitue pas une priorité pour le GMP.

Commentaires et observations complémentaires sur cette Exigence, y compris les lacunes éventuelles, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y répondent :

Autres commentaires : Progrès notables en matière de transparence :

Le GMP et les parties prenantes ont accompli des efforts significatifs pour publier des informations sur les transferts infranationaux et les recettes extractives, favorisant une meilleure visibilité des flux financiers et de leur impact sur les collectivités locales.

Utilisation accrue des informations :

Les données publiées sont de plus en plus utilisées par les acteurs du secteur, les chercheurs et les institutions publiques pour analyser la répartition des recettes et améliorer la redevabilité des programmes locaux. Cette démarche contribue à renforcer la confiance du public dans la gestion des ressources extractives.

Encadrement institutionnel solide :

Les procédures mises en place pour assurer la qualité et la fiabilité des données, notamment le rapprochement des informations, témoignent d'un engagement clair du GMP et des entités gouvernementales pour améliorer la précision et la cohérence des données divulguées.

Lacunes limitées et perspectives d'amélioration :

Bien que certaines informations restent dispersées ou nécessitent un format plus exploitable, les efforts en cours pour centraliser les données et rendre les informations disponibles en formats ouverts (Excel, CSV) montrent une volonté réelle de renforcer la transparence.

Recommandations constructives :

Poursuivre la standardisation et la diffusion systématique des données sur les transferts et la répartition des recettes.

Renforcer la publication de données sur l'impact social et sur les programmes liés au genre et aux groupes marginalisés.

Maintenir le dialogue avec les entreprises et les entités gouvernementales pour améliorer la qualité et la ponctualité des informations.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette Exigence est de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les avantages dont bénéficient les gouvernements locaux grâce à la transparence des paiements directs effectués par

les entreprises à des entités infranationales, ainsi que d'améliorer la supervision publique de la gestion par les gouvernements infranationaux de leurs recettes extractives générées en interne.

1. L'un des sujets abordés par cette Exigence constitue-t-il un sujet de débat public, par exemple la durabilité des recettes ou le recouvrement des coûts ?

Oui Non

Décrivez les sujets de débat public ou les réformes prévues :

Les discussions portent principalement sur :

La durabilité des recettes extractives, notamment la dépendance aux ressources minières et la planification des recettes futures pour le développement économique.

Le recouvrement des coûts des projets extractifs par les entreprises et la transparence des mécanismes de compensation ou de remboursement.

Les transferts infranationaux : réformes envisagées pour améliorer la formule de partage des recettes et renforcer la reddition de comptes des entités locales.

Ces sujets sont régulièrement abordés lors des réunions du GMP et dans les rapports ITIE pour éclairer le débat public sur l'usage efficace des recettes du secteur extractif.

2. Des efforts sont-ils en cours pour divulguer systématiquement les informations couvertes par cette Exigence ?

Oui Non

Décrivez les efforts éventuellement en cours :

Le GMP, en collaboration avec les entreprises du secteur et les entités gouvernementales, met en place

La collecte régulière des données sur les transferts infranationaux et les dépenses quasi budgétaires.

La publication des informations sur les sites officiels du gouvernement et des collectivités locales.

L'harmonisation des formats de déclaration pour toutes les entreprises et entités concernées afin de faciliter l'analyse et la comparabilité.

L'intégration progressive des informations dans des jeux de données ouverts pour un accès plus transparent par le public et les parties prenantes.

3. Certaines des informations ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel, afin d'en faciliter l'utilisation ?

Oui Non

Décrivez le(s) jeu(x) de données disponible(s) et leur format :

Les informations relatives aux transferts infranationaux et aux dépenses quasi budgétaires des entreprises du secteur sont disponibles sous forme de fichiers Excel et CSV. Ces jeux de données comprennent :

Les montants prévus et réels des transferts par entité infranationale.

La ventilation par entreprise et par type de flux (paiements directs, contributions en nature, etc.).

Les détails des projets financés et les bénéficiaires des ressources.

Ces formats permettent une analyse facile et une réutilisation des données par le public, les chercheurs et les décideurs.

4. Le GMP a-t-il procédé à une analyse utilisant les informations relatives à cette Exigence ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse :

Rapport ITIE-Guinée 2022, pages 45–52 : analyse des transferts infranationaux et des dépenses quasi budgétaires par entreprise et par collectivité locale.

Rapport ITIE-Guinée 2021, pages 38–44 : synthèse des flux financiers vers les entités infranationales et observations sur la redevabilité.

Études thématiques du Secrétariat Exécutif ITIE Guinée disponibles sur le site officiel : www.itie-guinee.org

, section « Publications ».

5. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse :

Sites Internet officiels du gouvernement et des collectivités locales : publication des budgets locaux, rapports annuels et flux de transferts reçus (Ministère du Budget, collectivités locales).

Rapport ITIE-Guinée 2022, pages 45–52 : démontre l'usage des données par les parties prenantes pour le suivi budgétaire et la planification locale.

Portail du Secrétariat Exécutif ITIE Guinée (www.itie-guinee.org)

, section « Publications ») : consultation régulière par les ONG, chercheurs et journalistes pour analyses et rapports.

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'évaluation globale du GMP en ce qui concerne le respect de l'Exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Veillez expliquer : Les informations relatives aux transferts infranationaux et aux programmes financés sont publiquement disponibles et systématiquement mises à jour.

Les données sont partiellement accessibles en format ouvert, ce qui facilite leur analyse par les parties prenantes.

Le GMP a procédé à des analyses internes qui permettent de suivre la répartition des recettes et de proposer des améliorations.

Les parties prenantes utilisent activement ces informations pour le suivi et le débat public.

La note de 90 reflète une conformité très bonne avec l'Exigence, reconnaissant les efforts solides du GMP tout en laissant une marge pour améliorer la diffusion de certaines informations en formats entièrement ouverts et enrichir les analyses sur la prise en compte des groupes marginalisés.

IV. Retour du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international.

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises. Notez que cette section fournira des informations pour le contenu du rapport de Validation.

5.3.b Projections liées aux recettes futures <i>Attendu</i>	
5.3.b Aspects liés à la transition énergétique et aux risques climatiques dans les projections <i>Encouragé</i>	
5.3.a.i Recettes affectées <i>Encouragé</i>	
5.3.a.ii Processus budgétaire et d'audit <i>Encouragé</i>	
5.3.a.iii Durabilité des recettes et dépendance aux ressources naturelles <i>Encouragé</i>	
5.3.c Recouvrement des coûts <i>Encouragé</i>	
Objectif sous-jacent	
Pertinence des données lorsqu'elles sont liées à des problèmes/réformes en cours dans le pays	

Autres observations	
Sur les plans et la disponibilité des divulgations systématiques	
Sur la ponctualité des divulgations	
Sur le format ouvert des divulgations	
Sur l'utilisation des données	

Pour la Validation : signature du GMP

Date de la signature du GMP

28/10/2025

Cliquez ou appuyez pour saisir une date.

Occasion de la signature : Cliquez ou appuyez pour saisir du texte.

Exemples : réunion du GMP, par voie de circulaire aux membres du GMP et accord tacite



Lien vers la documentation ou pièce jointe faisant lieu de preuve :

Indiquez un lien vers la page web des procès-verbaux des réunions du GMP ou joindre tout autre type de document faisant lieu de preuve lors de la soumission du formulaire.

*** Fin du formulaire